

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles

Référent : Madame Collange

04 90 49 35 50

[petrdupaysdarles@ville-arles.fr](mailto:petrdupaysdarles@ville-arles.fr)

Liste des pièces adressées le 24/10/2019

à

Monsieur le Sous-Préfet d'Arles

**DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU 3 OCTOBRE 2019**

**2019.028 : MOTION DE SOUTIEN AU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT**

Nombre de bureau en  
exercice : 24 sièges

Suffrages :

14 présents dont 3  
suppléants

Absents : 13

Procurations : 2

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Convocation du  
26.09.2019

Etaient présents :

**ACCM** : Monsieur Lucien LIMOUSIN, Madame Nora MEBAREK, Monsieur Hervé SCHIAVETTI, Monsieur Claude VULPIAN, Monsieur Guy CORREARD, Monsieur Mohamed RAFAÏ, Monsieur Pierre VETILLART (suppléant),

**CCVBA** : Monsieur Hervé CHERUBINI, Monsieur Michel FENARD, Monsieur Jean MANGION, Bernard WIBAUX (suppléant) ;

**TPA** : Monsieur Jean-Paul LAUGIER (suppléant), Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE, Monsieur Max GILLES ;

Etaient excusés :

**ACCM** : Monsieur Bernard DUPONT, Monsieur Roland CHASSAIN, Monsieur Dominique TEIXIER, Monsieur Nicolas KOUKAS, Monsieur Jacky PICQUET,

**CCVBA** : Monsieur Laurent GESLIN, Madame Pascale LICARI,

**TPA** : Jean-Claude MARTARELLO, Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Bernard REYNES, Monsieur Luc AGOSTINI, Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Christian CHASSON ;

Avaient donné procuration :

Monsieur Jean-Christophe DAUDET à Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE ; Monsieur Christian CHASSON à Monsieur Max GILLES ;

Fait à Arles le 24 octobre 2019

ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :





Les riches productions et actions participatives du Conseil de développement du Pays d'Arles, depuis son officialisation en 2005, date de transformation de l'association de préfiguration du Pays d'Arles en Syndicat mixte, démontrent que son seul moteur repose dans la volonté de contribuer, au côté des élus, à un meilleur fonctionnement de la démocratie représentative à l'échelle locale et de participer à la construction active du projet de territoire.

Ainsi, notre Conseil de développement s'est notamment illustré au travers de contributions relatives à la construction d'une vision citoyenne et fédératrice pour le Pays d'Arles. Ses apports ont été salués pour leur richesse et leur intérêt, depuis les saisines concernant l'élaboration du SCoT en 2010 jusqu'à l'implication actuelle de ses membres dans l'élaboration d'un Contrat de Transition Ecologique et la proposition d'une méthodologie participative et d'orientations thématiques pour un projet de territoire porté par l'excellence écologique.

La capacité d'auto-saisine de notre instance participative constitue également une plus-value pour notre démocratie. En témoigne notamment la participation actuelle d'un groupe de travail à un chantier initié en auto-saisine en faveur d'« une alimentation de qualité pour tous », contribution qui vient enrichir la stratégie du Projet Alimentaire Territorial portée par un co-pilotage Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles et Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

**Considérant** l'ensemble de ces éléments, et de notre intérêt pour une démocratie de proximité,

Je vous propose mes chers collègues de :

**2° - PRESERVER et DEVELOPPER** les liens de confiance et de dialogue avec le Conseil de développement et ses membres sur des sujets que nous leur soumettrons - en saisine - ou qu'ils nous proposeront - en auto-saisine - ;

**1° - AFFIRMER** notre soutien au Conseil de développement en tant qu'outil participatif de construction d'un projet de territoire approprié par les habitants ;

**3° - DEMANDER** le maintien au Code Général des Collectivités des Conseils de développement et de leurs missions.

LA DELIBERATION SOUMISE AU VOTE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

Le Président

